

Conflit multifactoriel au sein d'une équipe : l'enquête IPRP

Définition du stress et du stress excessif

Accord national interprofessionnel de 2008 relatif au stress au travail.

« Un état de stress survient lorsqu'il y a déséquilibre entre la perception qu'une personne a des contraintes que lui impose son environnement et de la perception qu'elle a de ses propres ressources pour y faire face. »

DÉFINITION DU STRESS SELON L'ANI DE 2008



« L'individu est capable de gérer la pression à court terme mais il éprouve de grandes difficultés face à une exposition prolongée ou répétée à des pressions intenses.

Le stress n'est pas une maladie, mais une exposition prolongée au stress peut réduire l'efficacité au travail et peut causer des problèmes de santé. »